



CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE

[HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/](http://www.bourg-voile.fr/)

CLUB FFV N°33007



RÉGATES DU PRINCE NOIR 2018

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2018

Nom de l'épreuve : **«COUPE DU PRINCE NOIR » 2018 - Grade : 5 B**

Date complète : **Samedi 23 juin 2018 et Dimanche 24 juin 2018**

Lieu : **Estuaire de la Gironde et Dordogne**

Autorité Organisatrice : **Club Nautique Bourquais**

1. REGLES. La régate sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),

1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe «Prescriptions » si nécessaire.

1.3 les règlements Fédéraux.

1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

1.5 Les règles Osiris Habitable, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2017, le présent Avis de course, les Instructions de Course et leurs annexes.

1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régate est ouverte à tous les bateaux habitables des classes A,B,C,D,E,F,G,L et R du Osiris Habitable.

Catégorie 1 : groupes A, B, C ,D, $\leq 13,5$

Catégorie 3 : groupes C et D, $>13,5$ et $< 20,5$

Catégorie 4: groupe R1, R2 L (tout coef) et R3 $\leq 22,5$

Catégorie 5 : groupes D $\geq 20,5$ et R3 $> 22,5$

3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire ci-joint le jour de la régate ou en renvoyant ce bulletin d'inscription si possible avant le Vendredi 22 juin 2018 19h à : secretaire@bourg-voile.com.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFV portant le cachet médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- Le certificat Osiris Habitable en cours de validité.

Des licences à la journée peuvent être délivrées sur demande à **Jean-François Clocheau au 0613011796** ou à secretaire@bourg-voile.com accompagnées d'un certificat médical, à demander impérativement au plus tard le vendredi 22 juin avant 19h.

3.4. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence F.F.Voile devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER : Aucun

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Dates : Samedi 23 juin de 7h45 à 8h35 sur la barge à Bourg. Dimanche 24 juin de 8h30 à 9h00 sur la barge à Bourg.

5.2. Jours et heures de course :

Samedi 23 juin 2018 : Signal d'avertissement à 9h00 (1 à 3 courses) départ de Bourg sur Gironde ou bateau comité. Dimanche 24 juin 2018 : signal d'avertissement à 9h30 (1 à 2 courses) départ de Bourg ou bateau comité.
--

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le Samedi 23 juin 2018 .

7. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront du type « côtier », situés dans l'Estuaire de la Gironde et Dordogne (voir « Annexe aux IC et Parcours »).

8. Classement

Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2018.

Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus sur l'ensemble des manches et 1 manche validera la compétition.

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

9. PLACE AU PORT

9.1 Gratuité et suivant places disponibles.

Renseignements sur l'emplacement au port **Yvan Grillet - 06 72 45 36 81**

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

11. COMMUNICATION RADIO

11.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11.2 Canal VHF de course 72.

12. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura à l'issue de la course 2 le 24 Juin 2018.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité, en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

Nathalie JUNIN au 0614915166 ou Celine Civray au 0686735722 ou Benoît de Maqueville au 0614820782

15. FESTIVITES

Samedi soir repas traiteur, 18€ par personne, vin compris.

Réservation avant mercredi 20 juin au 0614915166 ou secretaire@bourg-voile.com